

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DELIBERATION N°2018.00138

DEMANDE DE RECOURS A LA PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE ET D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE «GABRIEL CALAMAND» ET DE LA RUE «GEORGES BIDAULT» SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 26 avril 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

Membres titulaires présents :

M. Denis BARRIOL, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHAVANNE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON,
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE,
M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT,
M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 15 mai 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20180307-D20180013810-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180515

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Eric BERLIVET, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE, M. Roland GOUJON,
Mme Siham LABICH, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Marc PETIT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 03 MAI 2018

DEMANDE DE RECOURS A LA PROCEDURE DE CLASSEMENT D'OFFICE ET D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR TRANSFERT D'OFFICE DANS LE DOMAINE PUBLIC DE LA RUE «GABRIEL CALAMAND» ET DE LA RUE «GEORGES BIDAULT» SUR LA COMMUNE DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne Métropole est constituée en Métropole depuis le 1^{er} janvier 2018, suivant le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017. A ce titre, la Métropole exerce de plein droit la compétence « création, aménagement et entretien de voirie » en lieu et place des Communes membres.

Sur la commune de Saint-Etienne, plusieurs voies sont référencées au cadastre comme propriété privée.

Il s'agit d'une partie de la voie intitulée « Rue Gabriel Calamand », cadastrée section AD n°195, AD n°198, et AD n°199, indiquée comme propriété privée de la SCI les Hauts de Bel Air, le lotisseur. Cette SCI apparaît aujourd'hui comme dissoute.

L'autre voie concernée est celle intitulée « Rue Georges Bidault », cadastrée section AD n°40, AD n°41 et AD n°43, indiquée comme propriété privée de la société Rhonalcop Immobilier, également dissoute.

Les services de la Ville de Saint-Etienne entretiennent régulièrement et ce depuis des années, ces voies. De plus, elles sont desservies par le service de collecte des ordures ménagères.

Compte tenu du caractère public que revêtent ces voies et des problématiques d'origine de propriété rencontrées, il apparaît nécessaire de procéder à une procédure de transfert d'office dans le domaine public.

Conformément aux dispositions de l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme, « la propriété des voies privées ouvertes à la circulation publique, dans des ensembles d'habitations, peut, après enquête publique, suivant l'article R.318-10 du même code, ouverte par l'autorité exécutive de l'établissement public de coopération intercommunale et réalisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration, être transférée d'office sans indemnité dans le domaine public métropolitain sur le territoire de laquelle ces voies sont situées ».

Il est donc proposé de recourir à la procédure de transfert d'office dans le domaine public métropolitain des voies intitulées « Rue Gabriel Calamand » et « Rue Georges Bidault » afin de procéder à leur régularisation foncière.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

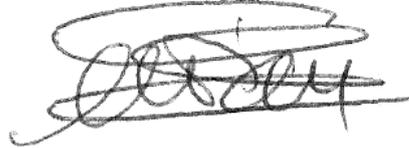
- **autorise Monsieur le Président à recourir à la procédure de transfert d'office pour le classement dans le domaine public métropolitain des voies intitulées**

« rue Gabriel Calamand » cadastrée section AD n°195, AD n°198 et AD n°199, et
« rue Georges Bidault » cadastrée section AD n°40, AD n°41 et AD n°43 sur la
commune de Saint-Etienne.

- autorise Monsieur le Président à procéder à l'ouverture de l'enquête publique relative à cette procédure et de nommer le commissaire enquêteur,
- autorise Monsieur le Président à procéder à toutes les formalités se rapportant à cette décision.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU